

**Situation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile tarifés
par le Département**

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,
Cher.e.s Collègues,

Avec mes collègues du groupe, nous vous avons écrit pour relayer la vive inquiétude des associations spécialisées dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dont le tarif est fixé par le Département.

Nous avons bien pris connaissance de votre réponse et nous vous en remercions.

Pour rappel, ce tarif a en effet été abaissé en décembre dernier. Il est passé de 21,60 € à 20,10 € à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette décision, que vous avez prise par arrêté Monsieur le Président, peut sembler sans conséquence mais c'est loin d'être le cas.

Parmi les 16 SAAD tarifés directement impactés par cette mesure, l'association AMICIAL (ex-Croix Rouge) à Villiers-sur-Marne et Bry Services Familles à Bry-sur-Marne estiment leur manque à gagner à **au moins 40 000 €**.

Pour elles, il s'agit d'un véritable désengagement financier du Département. D'autres associations situées dans d'autres communes font le même constat.

Le Département explique que les SAAD étaient informés de ce désengagement. Certes mais elles estiment que le dialogue, la concertation et l'accompagnement ont été largement insuffisant.

Preuve en est, elles sont quasiment toutes – pour ne pas dire toutes – mobilisées pour contester votre décision. **D'après nos informations, l'UNA va d'ailleurs lancer une pétition.**

Vous organisez mercredi prochain (25 janvier 2017) une réunion avec les SAAD tarifés par le Département. Donc acte. **De nombreuses associations regrettent que cette rencontre ait lieu après avoir pris votre décision.**

La précipitation sur ce dossier est inquiétante toute comme la santé budgétaire extrêmement fragile de ces associations qui font un travail de proximité essentiel. **Certaines craignent de devoir licencier voire d'arrêter purement et simplement leurs activités.**

Elles font un travail remarquable auprès des plus démunis, des personnes âgées et des personnes handicapées. Nous entendons que des efforts de regroupement peuvent être la solution mais il faudra continuer à assurer à un vrai travail de terrain qui nécessitera toujours un relais local.

Aujourd'hui, face au désengagement du Département, **ces associations se tournent vers le Maire de la commune où elles sont implantées.** J'appelle au passage l'attention de l'Exécutif départemental sur le fait que l'association Bry Services Familles attend du Département le règlement de factures pour l'exercice 2015 et 2016 qui s'élève au total à 110 500 €.

Avec l'aide à domicile en faveur des personnes les plus vulnérables, je rappelle que nous sommes dans les politiques de solidarité, le cœur de métier du Département.

Je vous remercie de votre attention.

Emmanuel GILLES de la LONDE
Conseiller Départemental du canton de Villiers-sur-Marne